

Nice, le 13 juin 1923

Duplicata

Monsieur l'Adjoint

Par une lettre en date du 31 mai 1923, adressée à Monsieur le Maire de Nice, Monsieur Gastaud propriétaire de l'un des appartements occupés par la Bibliothèque Municipale confirmait les termes d'une entente verbale intervenue entre l'Administration Municipale et lui au sujet de ce logement.

Monsieur Gastaud autorisait la ville à occuper une partie de son logement au delà de la date à laquelle expirait le bail finissant le 1<sup>er</sup> octobre 1923. - Dans les termes de cette lettre l'Administration Municipale s'engageait à payer à Monsieur Gastaud, la plus grande somme qui pourrait être due le 1<sup>er</sup> octobre 1923 - Seule la partie qui devait être payée avec les plus fortes, sur le montant principal de son loyer au 1<sup>er</sup> juin 1923 a pu être faite.

La lettre de M<sup>l</sup> Gastaud accusait de différence avec le rapport intervenu <sup>depuis</sup> par M<sup>l</sup> le Conservateur de la B.M. et par lui adressé à Monsieur l'Adjoint, qui sur la ~~base~~ date de la lettre de M<sup>l</sup> Gastaud, M<sup>l</sup> le Conservateur pensant que ces deux lettres devaient être remises au propriétaire le 1<sup>er</sup> <sup>septembre</sup> 1924. La lettre de M<sup>l</sup> Gastaud à M<sup>l</sup> le Maire parlait d'un 1<sup>er</sup> juin 1924. et la suite de cette différence de date doit faire en l'honneur de son entente avec les instructions qui parviennent à M<sup>l</sup> le Conservateur par un des virements s'ensuivent chez M<sup>l</sup> le Maire.

pour pour compléter le terrain de l'accord donné au sein plus personnel  
de B M - M'importe avec un bon gros profit et on court ainsi  
probablement s'est rangi tout de suite à son des us de prolonger le délai jusqu'à  
jusqu'au 1er octobre 1926. - Il a lui-même opéré de sa propre main les  
frais de droit et enregistrement et signé à la fin de sa lettre adressée à  
M le marquis de N... en date du 21 avril dernier la prolongation du dit délai  
jusqu'à la date prescrite et sollicitée par le nom de M le Comte de B M.

Je suis heureux en terminant M l'assure de porter à  
votre connaissance que l'entente est donc parfaite et définitive entre  
l'AA et M'importe au sujet des dits de l'ancien successeur de M  
présents s'ils occupent par le B M.

J'en prie etc